

## PORTUGAL

**Date des élections:** 25 avril 1983

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de celui-ci le 4 février 1983. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en octobre 1980.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral du Portugal, l'Assemblée de la République, se compose de 250 députés dont 246 sont élus par les électeurs résidant sur le territoire national et 4 par les électeurs résidant hors du territoire national. La durée normale de la législature est de 4 ans.

### **Système électoral**

Est électeur tout citoyen portugais, qu'il réside au Portugal ou hors du pays, âgé de 18 ans révolus et inscrit sur les listes électorales. Sont privés du droit de vote les aliénés et les débilés mentaux, les personnes qui ne sont pas en mesure de gérer leurs propres affaires, les criminels purgeant leur peine, les personnes privées de leurs droits politiques et certaines catégories de personnes qui, avant le 25 avril 1974, exerçaient des fonctions publiques importantes et n'ont pas clairement répudié avant cette date le régime politique alors en vigueur.

Les listes électorales sont permanentes; elles sont révisées chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Tout citoyen portugais ayant qualité d'électeur est éligible au Parlement. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'appartenance au Gouvernement et avec le service actif dans les forces armées ou de police, de même qu'avec une charge de magistrat, un poste de diplomate et certaines fonctions publiques ou ecclésiastiques. Les citoyens portugais qui ont également une autre nationalité ne peuvent être candidats dans la circonscription qui jouxte le territoire du pays dont ils possèdent aussi la nationalité. Les députés qui sont fonctionnaires de l'Etat ou d'entreprises publiques ne peuvent exercer leurs activités pendant que l'Assemblée est en fonction. Les candidatures sont présentées par les partis politiques. Les listes peuvent comporter des citoyens non inscrits à ces partis.

Les députés sont élus dans 22 circonscriptions au scrutin de liste, avec représentation proportionnelle selon la méthode d'Hondt. Les listes doivent comporter un nombre de candidats égal à celui des sièges à pourvoir dans la circonscription. Les électeurs ne peuvent voter que pour une seule liste.

En cas de vacance de siège à l'Assemblée, en cours de législature, le siège est pourvu par le premier des «viennent-ensuite» de la liste à laquelle appartient le titulaire.

### Considérations générales et déroulement de la consultation

Le Premier Ministre, M. Francisco Pinto Balsemão, a annoncé sa démission le 19 décembre 1982, une semaine après que son Parti social-démocrate (PSD) au pouvoir - au sein de l'Alliance démocratique dont les autres éléments sont le Centre démocratique et social (CDS) et le Parti populaire monarchique - a enregistré d'importantes pertes lors d'élections locales. La crise gouvernementale qui en a résulté a conduit le Président de la République, M. Eanes, à décider de la tenue d'élections dans les meilleurs délais. C'est ainsi que le 4 février 1983 le Parlement a été dissous avant l'échéance et la date du scrutin fixée au mois d'avril.

Au total, 12 partis et deux alliances ont présenté des candidats lors des cinquièmes élections générales tenues depuis le coup d'Etat d'avril 1974. Cette fois, le PSD et le CDS ont brigué les sièges séparément. Durant la campagne de trois semaines, l'accent a été surtout mis sur les problèmes économiques et financiers du Portugal (dette extérieure, inflation, marasme industriel, chômage). Sous la direction de l'ancien Premier Ministre Mario Soares, le Parti socialiste a adopté le slogan « 100 mesures en 100 jours » et a promis que la première chose qu'il ferait serait d'introduire un programme d'austérité pour faire face à ces difficultés.

A l'issue du scrutin, le PS a recouvré sa position de parti dominant qu'il avait perdue en 1979, mais n'a pas réussi à obtenir la majorité absolue au Parlement. Le 9 juin, M. Soares a été investi de nouveau des fonctions de Premier Ministre, à la tête d'un Gouvernement de coalition composé de membres de son propre parti et du PSD conduit par M. Carlos Mota Pinto. Le Cabinet comprenait 17 membres dont 9 du PS, 7 du PSD et 1 indépendant.

### Données statistiques

#### *Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée de la République*

Nombre d'électeurs inscrits.		7 200000 (environ)
Votants . . . . .		78,6%
Formation politique	des suffrages obtenus	Nombre de sièges
Parti socialiste (PS) . . . . .	36,3	101
Parti social-démocrate (PSD) . . . . .	27	75
Parti communiste (PCP) . . . . .	<b>18,2</b>	44
Centre démocratique et social (CDS)	<b>12,4</b>	30
Autres partis . . . . .	6,1	
		250